



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de
discrimination à l'égard
des femmes**

Distr.
LIMITÉE

CEDAW/C/1997/L.1/Add.1
17 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE
LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD
DES FEMMES
Seizième session
13-31 janvier 1997

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES SUR LES TRAVAUX DE
SA SEIZIÈME SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : Mme Aurora Javate DE DIOS (Philippines)

Additif

III. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS MENÉES
ENTRE LES QUINZIÈME ET SEIZIÈME SESSIONS DU COMITÉ

1. L'ancienne Présidente du Comité, Mme Ivanka Corti, a fait rapport sur les activités qu'elle a menées en tant que Présidente depuis la quinzième session du Comité. Elle a également examiné les faits nouveaux concernant le Comité survenus au cours de la période de quatre ans qu'a duré sa présidence.

2. Mme Corti a dit que, depuis la quinzième session, elle avait pris part à la célébration de la Journée internationale de la femme organisée au siège de l'UNESCO, où elle a participé à une table ronde sur la violence contre les femmes sous toutes ses formes. Elle a également participé à un séminaire sur la violence contre les femmes, organisé par le Ministère français de la justice, qui s'est tenu du 8 au 10 mars 1996. Elle a en outre participé à deux stages de formation au Centre de l'OIT à Turin, ainsi qu'à des conférences d'organisations non gouvernementales (ONG) à Venise et Tunis.

3. Mme Corti a également participé à la quarantième session de la Commission de la condition de la femme à titre d'observateur, et en particulier aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif, tenues parallèlement, ce qu'elle a exposé aux membres du Comité. Elle a dit que la Commission et le Conseil économique et social avaient adopté des résolutions prévoyant la participation d'un membre du

Comité, en tant que spécialiste, aux réunions du Groupe de travail lors de la quarante et unième session de la Commission.

4. Mme Corti a rendu compte de la réunion des présidents des organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme, dont elle a été élue présidente, qui s'est tenue au Centre pour les droits de l'homme, en septembre 1996. Parmi les sujets examinés à cette occasion figurent les relations des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies avec les organes chargés de suivre l'application des instruments internationaux, ainsi que le rôle des ONG dans les travaux de ces organes.

5. Mme Corti a décrit les mesures qu'elle avait prises pendant l'année, afin de renforcer les liens entre le Comité et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies. Avec trois autres membres du Comité, elle avait participé à une réunion commune du Comité des droits de l'enfant et du CEDAW, parrainée par l'UNICEF, qui s'est tenue au Caire du 18 au 20 novembre 1996, laquelle avait marqué une étape importante vers le renforcement de la coopération entre les divers organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'ancienne Présidente a également rendu compte de ses entretiens avec Mme Carol Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF, lors desquels des propositions concrètes de coopération avec le Comité avaient été avancées.

6. Mme Corti a rappelé au Comité qu'elle avait proposé à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP, à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement, que le Fonds examine avec le Comité les incidences du Programme d'action de la Conférence sur le plan des droits de l'homme et son utilité pour les travaux du Comité et ceux des organes chargés de suivre l'application des instruments internationaux dans ce domaine. Sa proposition a abouti à la réunion d'une table ronde sur la santé des femmes abordée sous l'angle des droits de la personne humaine, centrée sur les droits en matière de reproduction et les droits sexuels, réunion coparrainée par le FNUAP, la Division de la promotion de la femme et le Comité des droits de l'homme, qui s'est tenue à Glencove (New York) du 9 au 11 décembre 1996; il s'agissait de la première réunion de présidents d'organes chargés de suivre l'application des traités sur des questions spécifiques. Mme Sadik s'est ensuite à nouveau entretenue avec les membres du Comité. Mme Corti s'est également félicitée des mesures prises par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), afin de promouvoir la Convention et le Comité.

7. Déclarant qu'elle avait été honorée de représenter un organe aussi extraordinaire, dont les travaux étaient consacrés à la défense des droits des femmes, Mme Corti a rappelé que, lorsqu'elle a pris la présidence du Comité, il était nécessaire de prendre des mesures pour faire mieux connaître la Convention et le Comité. Les Conférences de Vienne, du Caire et de Beijing avaient constitué un cadre utile pour ces travaux. Elle a mentionné les divers succès obtenus par le Comité durant cette période, à commencer par l'élaboration, en collaboration avec l'UNESCO, d'un manifeste pour une culture encourageant l'équité entre les sexes par l'éducation. Elle a rappelé la session extraordinaire d'une semaine, organisée par un État partie (l'Espagne) en mai 1995 et l'amendement à l'article 20 1) de la Convention. Mme Corti a noté

l'intérêt croissant porté par les ONG aux travaux du Comité, mentionnant en particulier la participation de divers membres à des ateliers organisés dans le cadre du Forum d'ONG à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et les travaux du Comité d'action internationale pour la promotion de la femme, du Groupe sur le droit relatif aux droits de l'homme de la faculté de droit de l'Université de New York (CUNY) et de l'International Human Rights Law Group, en vue de promouvoir la Convention et de soutenir les travaux du Comité. Elle a également mentionné à ce sujet la table ronde sur la santé des femmes en tant que droit fondamental, organisée par la Commonwealth Medical Association, en octobre 1996 à Toronto, à laquelle des membres du Comité avaient participé.

8. Mme Corti a appelé l'attention sur certains faits nouveaux survenus dans divers domaines d'action du Comité pendant sa présidence. Elle a mentionné en particulier la recommandation générale 21, l'égalité dans le mariage et les relations familiales et le fait que le Comité avait actualisé ses directives en matière d'établissement de rapports à sa quinzième session, afin de tenir compte de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

9. Mme Corti a félicité Mme Khan de son élection à la présidence et souligné l'importance de la tâche qu'elle aurait à accomplir. Elle a rappelé que le Comité se réunirait désormais deux fois par an et indiqué qu'il était nécessaire de rationaliser ses travaux. Des mesures devaient être prises afin de réduire le nombre de rapports en attente d'examen, d'établir des relations durables avec les ONG et d'encourager une participation plus active de ces organisations aux travaux du Comité. Le nouveau règlement intérieur devait être mis au point et une relation permanente devait être établie avec le mécanisme non créé par traité en matière de droits de l'homme, notamment avec le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes. Elle a noté l'importance de la création d'un groupe des droits des femmes au sein de la Division de la promotion de la femme et de la nomination du chef de cette unité, qu'elle a encouragé à maintenir des relations étroites avec la Présidente du Comité.

10. Enfin, Mme Corti a remercié les membres actuels et les anciens membres du Comité, les membres de la Division de la promotion de la femme et le personnel du Centre pour les droits de l'homme, les ONG et les divers spécialistes qui avaient contribué à faire mieux connaître et mieux apprécier la Convention. En conclusion, elle a exprimé sa satisfaction de la solidarité de toutes les femmes, élément indispensable au succès du Comité.
